



Demande d'adhésion

Choix de l'association

Après lecture des statuts, disponibles sur www.unternehmerverband.ch, je vous transmets ma demande d'adhésion à l'association suivante:

- Association Suisse des Entrepreneurs | Médecine
- Association Suisse des Entrepreneurs | Droit
- Association Suisse des Entrepreneurs | Finance **
- Association Suisse des Entrepreneurs | Professionnels du bâtiment
- Association Suisse des Entrepreneurs | Consultants en entreprise

Données personnelles

Civilité Monsieur Madame Titre Dr. Dr. med. Prof. Prof. Dr. lic.iur

Nom * Prénom * Date de naissance *

Cabinet/Étude/Entreprise Numéro de contrat LPP/1e *

Rue, n° * NPA, localité *

Privée

Rue, n° * NPA, localité *

Adresse de correspondance *

Privée Professionnelle

Téléphone Prof. * Téléphone Privé Portable

Courriel Prof. * Courriel Privé Site Internet entreprise

Titre académique Diplôme (joindre copie)

Entrepreneur à son compte, entrepreneur individuel, société collective/en commandite
(Les indépendants joindront une copie de la décision actuelle de la caisse de compensation)

(Co-)propriétaire d'SA/sàrl
(Joindre une copie d'un extrait actuel du Registre du commerce)

Signature

Lieu, date Signature demandeur

Par votre signature, vous attestez que vos indications sont complètes et conformes aux faits, vous vous engagez à annoncer directement tout changement éventuel et vous acceptez que toute responsabilité est exclue en cas d'indications incomplètes ou inexactes.

Pièces jointes

- Décision AVS
- Extrait du Registre du commerce
- Copie Diplôme

* Indications obligatoires

** Association Suisse des Entrepreneurs | Finance

Veillez joindre un extrait du Registre du commerce (www.zefix.ch) et décrire en détail votre domaine d'activité. La description des activités et/ou l'extrait du RC doivent établir clairement que vous fournissez essentiellement des prestations s'apparentant à la planification financière, sous forme d'analyse de la situation patrimoniale ou de prévoyance, de courtage de produits de placement dans le domaine des assurances et du conseil s'y rapportant, etc. En pareil cas, une affiliation à la prévoyance d'association est possible.

Si l'activité est davantage axée sur le courtage d'assurances qui n'ont pas trait à la planification financière (assurances choses, assurances perte de gain, etc.), elle ne correspond pas à l'objectif de l'Association des Entrepreneurs Finance et l'affiliation - respectivement l'assurance - doit être refusée.



Règlement des cotisations

Association Suisse des Entrepreneurs | Médecine

Association Suisse des Entrepreneurs | Droit

Association Suisse des Entrepreneurs | Finance

Association Suisse des Entrepreneurs | Professionnels du bâtiment

Association Suisse des Entrepreneurs | Consultants en entreprise

Cotisation de membre CHF 250 /an

En tant que membre d'une des associations d'entrepreneurs Suisse, vous êtes automatiquement membre passif de Swiss Leaders, qui s'occupe de l'administration des membres et vous adresse la facture de la cotisation annuelle.

Dispositions

1. L'administration des membres est effectuée par Swiss Leaders.
2. La cotisation est due par année.
3. L'adhésion débute le 1^{er} du mois qui suit la réception de la demande.
4. L'échéance est le premier jour du mois.
5. La cotisation est due dans un délai de 30 jours.
6. A retenir:
 - Le non versement de la cotisation après le 2^e rappel entraîne l'exclusion automatique du membre de l'institution de prévoyance de l'association.
 - Les partenaires sont informés de l'exclusion. Ceux-ci sont alors autorisés à adapter les contrats à la prochaine échéance des primes.
7. Les collaborateurs du membre de l'association ayant un diplôme correspondant aux dispositions statutaires peuvent également adhérer à l'association. Par leur adhésion, les collaborateurs accèdent à l'ensemble des prestations de services du SVZ.

Schwyz, 01.01.2023